

**FRANCE
CHIMIE**

NOUVELLE
AQUITAINE

CRÉER
RÉVÉLER
PARTAGER



Responsible Care[®]
OUR COMMITMENT TO SUSTAINABILITY

TROPHÉES RÉGIONAUX RESPONSIBLE CARE 2025



**RÈGLEMENT
DOSSIER DE CANDIDATURE**

Date limite de dépôt 31 mars 2025 à :
Contact@Chimie-nouvelleaquitaine.org

RÈGLEMENT DES TROPHÉES RÉGIONAUX

Préambule

Les Trophées « Responsible Care® Régionaux » (RC®) sont un concours organisé par France Chimie Nouvelle Aquitaine qui récompense les initiatives en phase avec les 6 éléments de la charte mondiale RC® de l'industrie chimique dans la perspective de stimuler la performance globale de l'entreprise ; la charte **Responsible Care® est reconnue** dans l'annexe A de l'ISO 26000, norme internationale de la RSE.

Rappel des 6 éléments de la charte :

1. **Développer une culture d'entreprise** qui soutient de manière proactive une gestion sûre des produits chimiques
2. **Protéger les personnes et l'environnement** par l'amélioration continue de nos performances tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
3. **Renforcer les systèmes de gestion des produits chimiques** en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation sur la sécurité des produits chimiques et de meilleures pratiques ayant un fondement scientifique, basées sur les risques et orientées sur le cycle de vie.
4. **Agir auprès de nos partenaires commerciaux** afin de promouvoir la gestion sûre des produits chimiques au sein de leurs propres activités.
5. **Impliquer les parties prenantes**, comprendre leurs préoccupations et répondre à leurs attentes relatives à l'amélioration de la sécurité de nos opérations et de nos produits, et à communiquer clairement sur notre performance et nos produits.
6. **Apporter notre contribution au développement durable** grâce à l'amélioration de nos performances, au développement des opportunités économiques, des technologies innovantes et d'autres solutions répondant aux défis sociétaux.

*Retrouver les engagements RSE de la Chimie en France
<https://www.francechimie.fr/engagements-rse>*

NB : L'atteinte d'objectifs réglementaires (une mise en conformité ou l'anticipation d'un texte qui va être publié sous peu par exemple), ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un dossier d'initiative volontaire.

Article 1 - Objectifs :

Les trophées régionaux « **Responsible Care®** » (RC®) France Chimie Nouvelle-Aquitaine ont pour objectif de valoriser les démarches, actions, réalisations remarquables et innovantes des entreprises de la chimie et de leurs salariés, adhérents à France Chimie Nouvelle-Aquitaine en matière de Santé, de Sécurité, d'Environnement, de préservation de la ressource en eau, d'utilisation de l'énergie, et de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Le référentiel DT70 **Responsible Care®** et son outil d'autodiagnostic associé, que France Chimie Nouvelle Aquitaine met gratuitement à disposition de ses adhérents sont des sources d'inspiration en 25 fiches pratiques pour déclencher des nouveaux projets RC® RSE à présenter aux trophées. Il s'attache à fournir des recommandations simples et opérationnelles pour tous, incluant les aspects sociétaux pour aider le plus grand nombre à utiliser la RSE comme levier d'excellence opérationnelle (dialogue parties prenantes, RSE dans la chaîne de valeur, travailleurs en situation de handicap, égalité des chances, conditions de vie au travail ...).

Lien de téléchargement gratuit :

<https://www.francechimie.fr/Positions-expertises/Publications/Guides-techniques/Referentiel-Responsible-Care-R-RSE-DT-70>

Ces trophées stimulent les démarches volontaires, développent une culture d'entreprise proactive et entraînent l'ensemble des personnes dans un comportement responsable et durable. Ils rendent visible et lisible la responsabilité sociétale de la chimie en Nouvelle Aquitaine.

Article 2 – Organisation des trophées :

France Chimie Nouvelle-Aquitaine est organisatrice de ces trophées qui se déroulent de décembre 2024 à juin 2025.

Celle-ci se réserve le droit, en cas de force majeure ou si les conditions requises pour le bon déroulement de l'opération ne sont pas remplies d'annuler ou de modifier l'organisation des trophées et/ou la cérémonie de remise des trophées, de ne pas remettre ou de réduire le nombre de trophées.

Les trophées Responsible Care Nouvelle Aquitaine seront remis à l'occasion de l'Assemblée Générale de France Chimie Nouvelle Aquitaine en juin 2025 (les date, lieu et horaire restent à définir ultérieurement.)

Article 3 - Trophées :

Les trophées régionaux « Responsible Care » organisés par France Chimie Nouvelle-Aquitaine se déclinent en 6 catégories. Les entreprises doivent choisir une catégorie (et une seule) par dossier déposé au concours. Elles peuvent concourir dans plusieurs catégories ou déposer plusieurs dossiers pour la même catégorie.

Trophée Santé : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à améliorer la santé des salariés, la qualité de vie au travail, la santé autour du site, les impacts santé liés aux produits....

Exemples de démarches : bonnes pratiques aux postes de travail, réduction des expositions, gestion des risques psychosociaux, ergonomie des postes de travail, changement de procédé ou substitution réduisant les impacts santé, prévention des troubles musculo-squelettiques, promotion du sport et de la diététique, ...

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif) :	
FICHE 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site	33
FICHE 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains	37
FICHE 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux	63
FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65
FICHE 14 – Contribuer au développement de filières plus durables (Aval)	69
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71

Trophée Sécurité : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à améliorer la sécurité des salariés, celle des installations et des riverains...

Exemples de démarches : sécurité des procédés, ergonomie des postes de travail, changement de procédé ou substitution réduisant les risques, sensibilisation à un type d'accident, prévention du risque routier, actions ayant conduit à une réduction des AT/MP, prévention du risque routier, etc

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif) :	
FICHE 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site	33
FICHE 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains	37
FICHE 6 – Garantir la sûreté industrielle	40
FICHE 11 – Renforcer la sécurité des produits	59
FICHE 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux	63

Trophée Environnement : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à réduire l'impact environnemental de l'entreprise, de son activité ou de ses produits.

NB : les démarches liées à la ressource en eau et aux actions énergie/climat sont traitées dans le cadre de catégories spécifiques décrites ci-dessous.

Exemples de démarches : campagne de réduction des nuisances extérieures, réduction des consommations de ressources (matières premières, eau), prise en compte du transport, écoconception, intégration des installations dans le paysage ou la communauté, covoiturage, réalisation visant à réduire ou compenser les émissions de gaz à effet de serre, plan de déplacement entreprise, réduction de la pollution des sols, gestion des déchets, économie circulaire, biodiversité etc...

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif) :

FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
FICHE 9 – S'engager dans une démarche d'économie circulaire	50
FICHE 10 – Préserver la biodiversité	53
FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71

Trophée Sociétal : ce trophée récompensera une démarche, action et réalisation originales globales ou transversales visant à mettre l'humain au centre des actions et décisions de l'entreprise.

Exemples de démarches : sensibilisation des jeunes au fonctionnement de l'entreprise, partenariats / dialogue avec une partie prenante, intégration locale, action d'intérêt général, place du handicap dans l'entreprise, lutte contre la discrimination, actions anti-corruption etc

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif)

FICHE 14 – Contribuer au développement de filières plus durables (Aval)	69
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71
FICHE 16 – Garantir l'éthique des affaires.	75
FICHE 17 – Gérer la confidentialité et la sécurité des données	78
FICHE 18 – Connaître et hiérarchiser ses parties prenantes	83
FICHE 19 – Engager les collaborateurs et animer le dialogue social	85
FICHE 20 – Dialoguer avec les parties prenantes externes clefs	87
FICHE 21 – Promouvoir le respect des droits de l'homme dans la chaîne de valeur	89
FICHE 24 – S'impliquer auprès des communautés et participer au développement local	101
FICHE 25 – Promouvoir la diversité et garantir l'égalité des chances	104

Trophée Énergie/Climat : ce trophée récompensera les démarches, actions visant à réduire l'empreinte carbone – consommation d'énergie, efficacité, équilibre du mix énergie, mise en place de l'ISO 50001 avec des solutions moins impactantes (climat, environnement.), réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique.

Exemples de démarches : décarbonation, production ou utilisation d'énergie renouvelable, captation de GES, réduction de la consommation énergétique de manière astucieuse, intégration des enjeux de justice climatique dans sa réflexion énergétique etc.

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif) :

FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
FICHE 9 – S'engager dans une démarche d'économie circulaire	50
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71
FICHE 22 – Innover pour répondre aux Objectifs de développement durable	95
FICHE 23 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique	98

Trophée Eau : ce trophée récompensera les démarches, actions volontaires, qui visent à réduire l'empreinte eau des sites industriels – prélèvements, consommations, efficacité hydrique, mise en œuvre du guide « eau » de France Chimie, réduction volontaire des pollutions et rejets...

Exemples de démarches volontaires : recherche et suppression / réduction des fuites, réutilisation, recyclage, diminution des prélèvements, utilisation des eaux pluviales....

Exemples d'actions « Eau » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71
FICHE 22 – Innover pour répondre aux Objectifs de développement durable	95

Codification du dossier

Les fichiers transmis à France Chimie constituant les dossiers de candidature devront tous adopter la même codification, incluant le code de la catégorie, l'identification de l'origine régionale, le Nom de l'entreprise et une numérotation du dossier en cas de remise de plusieurs dossiers dans la même catégorie.

Les codes utilisés à depuis de 2023 sont :

- Les codes catégorie sont : San_, Séc_, Env_, Ener_, Eau_, Soc_
- Les codes abréviations par provenance : AURA_, BFC_, CVL_, GdEst_, IDF_, Med_, **NelleAQ_**, Norm_, NPD_, PCA_, Occ_, OAt_, Nat_

Exemple : ***Env_BFC_Crossject_N°1***

France Chimie Nouvelle-Aquitaine se réserve la faculté de transférer un dossier d'une catégorie vers une autre qui lui semblerait plus appropriée. Elle sollicitera préalablement l'entreprise pour accord.

Les entreprises lauréates se verront remettre uniquement un trophée, aucun autre gain, notamment financier ne sera remis.

Il sera décerné un trophée par catégorie, sauf décision spéciale du jury (voir article 6) qui pourra souhaiter récompenser plus d'une réalisation par catégorie ou, à contrario, ne pas décerner de trophée, faute de réalisation le méritant.

Le Jury se réserve la possibilité de décerner un « prix coup de cœur » pour un dossier particulièrement remarquable qui n'aurait pas été récompensé dans l'une des six catégories.

Article 4 – Participation aux trophées :

4.1 Participants :

Peuvent participer aux Trophées régionaux « Responsible Care® » (RC®) Nouvelle-Aquitaine, les membres actifs et associés de France Chimie Nouvelle-Aquitaine, signataires (ou en cours de signature) de la Charte « Responsible Care ».

Les entreprises dont un collaborateur est membre du jury (voir article 6) peuvent concourir sous conditions prévues à cet article concernant ce collaborateur.

Les **membres actifs**, lauréats ou nominés, en conformité avec les règles de France Chimie et signataires (ou en cours de signature) de la Charte « Responsible Care », concourent automatiquement pour les Trophées correspondants au niveau national l'année suivante.

Leurs dossiers correspondants sont, sauf opposition de l'entreprise, transmis par France Chimie Nouvelle-Aquitaine à France Chimie Nationale.

Les **membres associés** ne peuvent concourir **qu'au niveau régional** à condition d'être signataires de la charte Responsible Care

4.2 Dossier de candidature :

Pour participer aux Trophées régionaux « Responsable Care » Nouvelle-Aquitaine, l'entreprise doit adresser un dossier de candidature constitué dans un souci de clarté et de cohérence des documents suivants (voir en annexe), et en ayant choisi une seule catégorie de trophée.

Document n°1 : Deux fiches à compléter impérativement :

➤ Une fiche « Description de l'entreprise ».

France Chimie Nouvelle-Aquitaine attire l'attention des candidats sur le fait que la fiche « Description de l'entreprise » sera fournie au jury. (Voir article 6)

➤ Une fiche « Description de la réalisation ».

Celle-ci constitue le corps principal du dossier. Elle se subdivise en 6 rubriques :

- Titre de la réalisation
- Présentation de l'entreprise
- Le contexte, la problématique
- L'idée
- La mise en œuvre.
- Les résultats

Chacune de ces 6 rubriques doit être développée avec toute la précision et le niveau de détail voulus permettant au jury (voir article 6) d'apprécier la démarche proposée.

Cette fiche n'est en aucun cas un résumé de la démarche

L'atteinte d'objectifs réglementaires (une mise en conformité, par exemple) ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un dossier ou être un critère d'évaluation, sauf à mettre en avant une démarche « remarquable », exemplaire ou innovante.)

Ce dossier pourra également comporter des annexes comme power point, photos (sous réserve de la détention par l'entreprise des droits nécessaires) ou de tout autre document permettant d'illustrer et d'apprécier la démarche engagée par l'entreprise : schémas, graphiques, ainsi que tous les indicateurs qualitatifs et quantitatifs.... L'ensemble doit permettre au jury d'apprécier la démarche RC RSE engagée par l'entreprise (selon les critères d'évaluation de l'article 7).

Les formats à utiliser sont « PDF » pour les textes et « JPEG » pour les illustrations. Le dossier de candidature ne doit pas excéder 5 Mo et dix (10) pages format A4.

Document n°2 : Une présentation sous format « PowerPoint » qui sera utilisée par les candidats pour la présentation de leur sujet lors de la cérémonie de remise des trophées.

Le schéma du document est le suivant :

- L'entreprise : présentation
- Titre du projet
- La problématique
- L'idée
- La mise en œuvre
- Les résultats
-

Prévoir une diapositive par thème. Celles-ci peuvent être complétées par des tableaux, photos etc..

-

Document n°3 : Une « fiche résumé » d'une page maximum qui sera intégrée à la brochure trophées Responsible Care France Chimie Nouvelle Aquitaine.
La brochure 2023 peut être fournie à titre d'exemple aux candidats sur demande à France Chimie Nouvelle Aquitaine.

.France Chimie Nouvelle-Aquitaine pourra apporter une aide pour la mise en forme définitive du dossier. Pour cela, afin d'en faciliter les éventuelles évolutions il est conseillé d'établir la première version sous format Word notamment les documents 1 et 3. FCNA validera auprès de l'entreprise le dossier présenté avant de le communiquer au jury (voir article 6).

Il est conseillé (pour éviter des travaux redondants) de ne réaliser les documents n°2 et n°3 cités ci-dessus qu'à l'issue de cette validation interne par France Chimie Nouvelle Aquitaine.

Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux modalités prescrites dans le présent règlement (et/ou non retourné dans le délai ci-dessous indiqué), sera considéré comme invalide.

Chaque entreprise concourante dont le dossier sera valide se verra remettre, sur demande, une attestation de participation.

Article 5 - Date limite de dépôt des dossiers :

Les dossiers sont à remettre, sous format électronique, **au plus tard le 31 mars 2025** à France Chimie Nouvelle-Aquitaine : contact@chimie-nouvelleaquitaine.org .
Aucun dossier ne pourra être accepté après cette date.

Article 6 - Jury d'attribution :

France Chimie Nouvelle-Aquitaine transmet les dossiers à un jury indépendant qui décernera les Trophées « Responsible Care » de France Chimie Nouvelle-Aquitaine.

Ce jury est composé :

- de deux à trois industriels de la chimie, membres de France Chimie Nouvelle-Aquitaine. Les industriels ayant un (ou des) dossier(s) en concours peuvent être membre du jury à la condition expresse de s'abstenir de commenter tout dossier déposé par un établissement de leur entreprise.
- de trois à quatre représentants des institutions, administrations régionales ou autres personnalités qualifiées philosophe, chercheur, journaliste ...
- d'un représentant de France Chimie Nationale si possible

Cette composition est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée en fonction des disponibilités des membres sollicités. France Chimie Nouvelle Aquitaine, toutefois, s'attachera à respecter la parité entre industriels et représentants des parties prenantes extérieures.

Chaque membre du jury, en acceptant sa mission, s'engage à respecter une démarche déontologique et, notamment :

- les évaluations devront être proportionnées aux moyens de l'entreprise concourante
- il attribuera les notes en toute intégrité et impartialité.

Article 7 - Critères d'évaluation

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

1. Caractère remarquable et exemplaire du projet ;
2. Caractère original et innovant ;
3. Aspect volontaire de la démarche qui doit aller au-delà de la simple application de la réglementation
4. Clarté de présentation;
5. Implication des parties prenantes dans le projet :
 - Direction / gouvernance

- Salariés / transversalité
 - Parties prenantes externes (riverains, associations, écoles, communauté locale, ...)
6. Aspect reproductible et transférable de la démarche à d'autres industriels pour permettre les échanges de bonnes pratiques
 7. Rapport *résultats obtenus / budget alloué* ;
 8. Place du projet dans la démarche RSE de l'entreprise

Article 8 - Communication - Cérémonie des trophées « Responsible Care » Nouvelle-Aquitaine

Les trophées régionaux « Responsible Care » France Chimie Nouvelle-Aquitaine décernés par le jury seront remis aux entreprises lauréates à l'occasion d'une cérémonie dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement. Les modalités pratiques seront définies par France Chimie Nouvelle-Aquitaine.

Les entreprises ayant déposé un dossier seront invitées à le présenter sous forme d'une brève communication en s'appuyant sur le document n°2 de l'article 4.2: « Dossier de candidature ».

Les entreprises pourront y associer leur personnel, ainsi que les représentants de leur choix (dans la limite d'un nombre maximum de personnes autorisé qui sera communiqué par France Chimie Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'organisation de la cérémonie) afin de promouvoir leurs actions en matière Sécurité / Santé / Environnement, leur engagement dans la démarche « Responsible Care » et leur image.

Les entreprises nominées dont les dossiers ont été retenus, s'engagent à participer aux opérations de communication, qui contribuent aussi à la promotion de la démarche « Responsible care ».

La fiche « résumé » (document n°3 de l'article 4.2 « Dossier de candidature ») servira de document de base à toutes les actions de communication ultérieures.

Toute défaillance, refus ou empêchement des lauréats ne donnera lieu à aucune contrepartie et n'entraînera aucune remise de trophée pour une autre entreprise

Article 9 - Informatique et libertés :

En remplissant et en retournant le dossier de candidature, le contact de l'entreprise participante déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles fournies à France Chimie Nouvelle-Aquitaine et à France Chimie Nationale. Il est informé que l'ensemble des données à caractère personnel le concernant collectées et enregistrées dans le cadre des Trophées régionaux « Responsible Care » sont nécessaires à la prise en compte de la candidature de l'entreprise. Les informations recueillies via ce dossier font l'objet d'un traitement et seront utilisées à des fins de communication non commerciale si l'entreprise participante l'a accepté.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le contact de l'entreprise participante dispose d'un droit d'opposition et de limitation du traitement, ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de données le concernant. Il peut exercer ses droits en contactant France Chimie Nouvelle-Aquitaine - Protection des données – contact@chimie-nouvelleaquitaine.org

Article 10 - Consultation et dépôt du règlement :

Ce règlement est consultable aux horaires ouvrables auprès de France Chimie Nouvelle-Aquitaine :

- Maison de l'industrie, 40 avenue Maryse Bastié – 33520 BRUGES
- Rue des Trois Frères – Bât A – Parc d'activité Jean Guiton – 17000 LA ROCHELLE

Il peut être également consultable par voie électronique à :
contact@chimie-nouvelleaquitaine.org

Article 11 - Acceptation du règlement

La participation aux Trophées régionaux « Responsible Care » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 12 - Droit applicable et règlement des litiges :

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à l'organisation et/ou l'attribution des Trophées régionaux « Responsible Care » et /ou au présent règlement devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum d'un mois à compter de l'annonce des lauréats des Trophées (date de la cérémonie), et sera tranchée en dernier ressort par France Chimie Nouvelle-Aquitaine

Dans l'hypothèse où le différend ne trouverait aucun compromis ou solution amiable, il est fait attribution de compétence exclusive aux tribunaux de Bordeaux

.....